



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 074 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 28 novembre 2017

—
Président

M. Bryan May

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 28 novembre 2017

• (1620)

[Traduction]

Le président (M. Bryan May (Cambridge, Lib.)): La séance est ouverte.

Bonjour tout le monde.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous entreprenons l'étude de l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens. C'est emballant.

Je vous informe que la séance d'aujourd'hui est télévisée, histoire simplement que vous rajustiez tous votre cravate.

Nous avons le grand plaisir d'accueillir aujourd'hui l'honorable Patty Hajdu, députée et ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

Patty, nous commençons par vous céder tout de suite la parole puis, bien sûr, je suis sûr que nous aurons plusieurs questions pour vous.

Merci beaucoup.

L'honorable Patty Hajdu (ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail): Merci beaucoup, monsieur le président, de cette invitation à comparaître devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

[Français]

Je suis heureuse que le Comité ait choisi d'étudier la question de l'apprentissage pratique des jeunes Canadiens. Investir dans l'apprentissage pratique se révèle très lucratif pour les jeunes qui intègrent le marché du travail. Se voir accorder une chance d'en apprendre sur sa profession est particulièrement important pour les jeunes vulnérables qui n'en auraient peut-être pas l'occasion autrement. Je vous remercie de vous acquitter de cet important travail.

[Traduction]

Cet après-midi, j'aimerais parler des multiples mesures que notre gouvernement met en place pour gérer cette situation, ainsi que les résultats que nous avons obtenus jusqu'à présent à ce sujet. Je vais aussi vous donner un survol des genres de défis tenaces que notre pays devra affronter dans les années à venir, ainsi que de la façon dont nous avons l'intention d'y réagir.

Tout d'abord, investir dans l'apprentissage intégré au travail produit d'énormes dividendes en succès des jeunes sur le marché du travail. Mettre un pied dans la porte ou avoir la possibilité de découvrir une profession est particulièrement crucial pour les jeunes vulnérables également, ceux qui n'auraient pas eu la possibilité de

bénéficier de cette occasion autrement. Il nous faut fournir aux jeunes les outils, l'éducation, la formation et les possibilités dont ils ont besoin pour réussir pleinement dans la carrière qu'ils ont choisie.

Dans le monde entier, le marché du travail évolue et nous devons nous adapter. Les exigences d'emploi continuent de changer et les titres de compétence des travailleurs ne correspondent pas forcément aux compétences que recherchent les employeurs. Nous devons mettre plus d'accent sur les compétences essentielles et sur ce dont les employeurs nous parlent tout le temps: le savoir-être, c'est-à-dire comment gérer un employé difficile et comment répondre au téléphone ou fournir un excellent service à la clientèle, quel que soit son propre poste, ainsi que les compétences numériques.

Nous devons veiller à ce que tous les jeunes Canadiens aient l'occasion de réussir. Offrir des occasions d'expérience en milieu de travail est un élément important de nos efforts dans ce sens, car l'expérience de travail est la clé d'une transition réussie de l'école au travail pour les jeunes. Ces occasions avantagent les jeunes. Bien sûr, les employeurs offrent souvent des salaires de départ plus élevés aux diplômés qui ont fait des stages.

La formation d'apprenti est aussi un modèle qui a fait ses preuves pour la transition vers des emplois bien payés dans les métiers spécialisés, dont la demande est si élevée. De fait, en 2015, plus de 80 % des apprentis ont réussi à obtenir un emploi.

Je vais vous donner certains exemples de ce que nous créons pour appuyer les jeunes Canadiens dans leur transition vers le marché du travail.

[Français]

Les faits démontrent que l'expérience de travail est la clé d'une transition réussie pour les jeunes. Les employeurs offrent généralement des salaires de départ plus élevés aux diplômés qui ont fait des stages. Le marché du travail évolue, et l'aide que nous offrons pour faciliter la transition de l'école vers le marché du travail doit suivre le rythme.

[Traduction]

Nous avons offert des possibilités d'apprentissage par le truchement du volet Objectif de carrière de la Stratégie emploi jeunesse, qui a aidé plus de 6 500 jeunes à trouver des stages en 2016-2017. Nous avons aussi doublé les chiffres du programme d'Emplois d'été Canada comparativement au gouvernement précédent.

Nous avons récemment inauguré un nouveau partenariat avec l'industrie et les établissements d'enseignement postsecondaire pour offrir 10 000 nouveaux stages d'apprentissage intégré au travail aux étudiants dans les domaines des STIM et des affaires, avec un investissement de 73 millions de dollars sur quatre ans. En plus de nos investissements dans les stages d'étudiants par le truchement de Mitacs, nous aiderons à créer jusqu'à 60 000 stages payés au cours des cinq prochaines années.

Nous avons également établi des mesures visant à faire en sorte que les jeunes Canadiens reçoivent toujours une rémunération adéquate pour leur travail en stage. Le projet de loi C-63 comprend des modifications au Code canadien du Travail qui interdiront les stages non rémunérés dans les secteurs sous réglementation fédérale, dans les cas où le stage ne fait pas partie d'un programme d'études formel, et veilleront à ce que les stagiaires non rémunérés aient droit aux mesures de protection prévues par les normes du travail, comme le nombre maximal d'heures de travail, les jours de repos hebdomadaires et les jours fériés généraux.

Nous savons que les jeunes prennent de meilleures décisions quant à leur trajet d'études et de carrière quand ils disposent de bonnes données et de bons renseignements qui les aident à prendre ces décisions. L'OCDE et d'autres recherches confirment que des renseignements et des conseils de bonne qualité et en temps opportun ont un rôle important pour ce qui est d'éclairer les aspirations des jeunes. Pour cette raison, nous avons amélioré la Banque nationale d'emplois et nous continuerons de la moderniser au moyen des plateformes technologiques actuelles afin qu'elle soit axée sur les jeunes et conviviale, une chose que tous les jeunes autour de moi voient avec grand enthousiasme.

D'un autre côté, je ne saurais trop insister sur l'importance cruciale de l'aide financière pour ce qui est de retirer les obstacles à l'éducation postsecondaire. Nous avons apporté de très importantes améliorations dans ce domaine. Par exemple, nous avons augmenté de 50 % les bourses d'études canadiennes non remboursables et les avons rendues accessibles à davantage d'étudiants de familles à revenu faible ou moyen. Cela signifie qu'au début de l'année scolaire 2017-2018, plus de 400 000 étudiants de familles à revenu faible ou moyen recevront chacun une aide financière annuelle maximale non remboursable de 3 000 \$. Environ 46 000 de ces étudiants seront admissibles pour la première fois à la bourse d'études canadiennes pour étudiants à temps plein.

Nous avons aussi mis en place une contribution fixe de l'étudiant, permettant à des étudiants qui travaillent de continuer à le faire sans avoir à s'inquiéter d'une réduction de l'aide financière qu'ils reçoivent. Dorénavant, aucun étudiant n'aura à rembourser un prêt d'études canadien avant qu'il ne gagne au moins 25 000 \$ par année.

Nous avons aussi renouvelé notre investissement dans Passeport pour ma réussite Canada pour quatre ans, partant de 2018—2019. Si vous n'avez pas déjà découvert ce programme, je vous encourage fortement à y jeter un coup d'oeil. Il a pour objet de faire en sorte que les jeunes à risque soient capables de terminer leurs études secondaires et de faire la transition vers des études postsecondaires.

Nous continuons à consacrer d'importants efforts à augmenter l'adoption du Bon d'études canadien. En mai 2017, nous avons atteint un jalon important: un million d'enfants canadiens sont maintenant inscrits et auront à l'avenir une éducation postsecondaire abordable. La semaine dernière, nous avons lancé une invitation à présenter des concepts, ce qui est en réalité notre façon de trouver d'autres moyens novateurs d'accroître la visibilité et l'adoption du

Bon d'études canadien. Nous encourageons les organisations qui ont des idées à présenter leurs concepts d'ici le 16 janvier 2018.

Le renouveau de la Stratégie emploi jeunesse, la SEJ, nous présente une excellente occasion de travailler avec tous nos partenaires afin de veiller à ce que les jeunes Canadiens aient tout l'appui dont ils ont besoin pour réussir. La Stratégie emploi jeunesse a déjà produit des résultats pour les jeunes, des résultats concrets dans l'ensemble du pays au cours des 20 dernières années, mais nous devons reconnaître que beaucoup de choses se sont produites au cours de ces 20 dernières années. Les temps ont changé.

•(1625)

[Français]

De plus, nous commençons tout juste à explorer la Stratégie emploi jeunesse renouvelée. Votre étude orientera nos travaux.

[Traduction]

Votre travail nous permettra de comprendre les nouveaux besoins des jeunes à l'échelle du pays. Il nous aidera aussi à déterminer quelles mesures fonctionnent bien et doivent rester telles quelles, et quelles choses doivent être changées pour que nous atteignions notre objectif — notamment, que tous les jeunes du pays disposent du soutien dont ils ont besoin pour accéder à l'éducation postsecondaire ainsi qu'au genre d'expériences qui les aideront à évoluer vers un travail valable, des emplois de classe moyenne, dans l'ensemble du pays.

Sans aucun doute, l'étude actuelle du Comité orientera considérablement nos activités. Dans le cadre de ce renouveau, nous explorons quatre champs d'action clé: un, appuyer une transition plus en douceur de l'école au travail; deux, aider les jeunes à acquérir les compétences qui leur permettront de suivre les changements de la nature du travail; trois, aider les jeunes vulnérables à réaliser leur potentiel, et, enfin, explorer des moyens selon lesquels les employeurs pourraient avoir un plus grand rôle de leader dans l'emploi des jeunes.

Les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, de concert avec de nombreuses parties prenantes, auront aussi un rôle crucial étant donné qu'ils offrent toute une gamme de soutien aux jeunes. Nous examinerons les façons dont nous pourrions augmenter et amplifier nos partenariats avec toutes les parties prenantes. J'aimerais beaucoup découvrir comment d'autres au Canada appuient la transition des jeunes au marché du travail. J'aimerais aussi découvrir ce qu'ont fait d'autres pays. Nous pouvons tous bénéficier d'un partage de pratiques exemplaires à partir d'autres expériences vécues au Canada et à l'étranger.

Il faut offrir aux jeunes les possibilités de devenir des citoyens actifs et des dirigeants communautaires. L'expérience des services et du bénévolat constitue un autre moyen selon lequel les jeunes peuvent acquérir des compétences et réaliser une croissance personnelle tout en appuyant la collectivité. Nous lancerons bientôt la phase de conception d'une nouvelle initiative Service jeunesse. Des jeunes participeront directement à la conception d'un programme qui répond à leurs attentes et sert leur communauté. Cela signifie que nous bâtissons un programme conçu par les jeunes, pour les jeunes.

Monsieur le président et membres du Comité, nous savons que la prospérité future du Canada est tributaire de l'acquisition par les jeunes Canadiens des compétences et de l'expérience dont ils ont besoin pour réussir et que les employeurs recherchent. C'est ainsi que nous pourrions continuer à assurer la croissance économique d'une façon qui fonctionne pour tous. Une transition réussie de l'école vers le travail représente une réussite économique pour nous: les étudiants obtiennent l'expérience pratique dont ils ont besoin pour réussir et les employeurs trouvent les compétences qu'ils recherchent désespérément.

Des citoyens actifs, en santé, qui poursuivent leurs aspirations et encouragent la croissance économique sont l'élément crucial qui nous permettra de changer et d'adapter cette économie, ce qui crée de nouveaux défis, mais, je crois bien, de grandes possibilités pour le Canada. Je suis tout à fait convaincu que les jeunes Canadiens saisiront ces occasions si nous les aidons en cours de route. Nous ne pouvons nous permettre de laisser aller tant de talents. Nous ne pouvons nous permettre de voir de jeunes Canadiens ne pas poursuivre leurs études ni obtenir des emplois correspondant à leurs compétences et à leur formation; par conséquent, l'étude qu'entreprend ce comité est extrêmement opportune. Elle orientera grandement nos travaux et je suis très heureuse que vous ayez choisi de le faire.

Merci beaucoup de m'avoir invitée.

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre.

Dans ma hâte de démarrer aujourd'hui, je n'ai pas mentionné la présence de certaines personnes. J'aimerais signaler que nous accueillons aujourd'hui Louise Levonian, sous-ministre au ministère de l'Emploi et du Développement social. Nous sommes heureux de vous accueillir de nouveau, madame.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à nouveau à la députée Brigitte Sansoucy. Vous nous avez manqué.

Aussi, merci de nous aider aujourd'hui, monsieur Picard.

Nous allons commencer la période des questions. Si j'ai bien compris, la ministre est en mesure de prolonger sa présence de 15 minutes, ce qui nous amènera à 17 h 15 avec elle. Cela nous laisse environ 15 minutes pour certains travaux du Comité.

Commençons par Mme Wong.

L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue au Comité, madame la ministre.

Je suis vraiment déçue du fait que le taux de chômage chez les jeunes est maintenant à 13 %, ce qui est très élevé. Ensuite, il y a le fait que vous semblez avoir augmenté le nombre d'emplois d'été, ce qui ne semble pas être la réalité. La réalité, c'est que le nombre de semaines qu'un jeune peut travailler a grandement diminué, et, pour cette courte période, il est impossible que ces étudiants puissent trouver un autre travail. C'est le problème que présente cette stratégie d'emplois d'été.

Ce sont là mes déclarations, je suis vraiment déçue de ce qui se passe maintenant.

Je partage mon temps avec mon collègue.

•(1630)

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Bienvenue, madame la ministre. Nous accueillons certainement cette étude.

[Français]

Nous venons d'assister à des excuses importantes de la part de tous les partis de l'opposition, mais également de la part du premier ministre Trudeau.

Ce qui me préoccupe, c'est que le premier ministre a fait des promesses concernant les travailleurs en région, notamment les travailleurs saisonniers. Je pense notamment aux travailleurs du Nouveau-Brunswick et à ceux des régions du Québec comme Charlevoix, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

Nous voulons que nos jeunes travaillent, qu'ils aient des emplois. Or il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des jeunes travailleurs saisonniers qui vivent la réalité du trou noir, au printemps, au moment où les prestations des chômeurs touchent à leur fin, mais que le travail saisonnier n'a pas repris.

Madame la ministre, comment se fait-il que le gouvernement rompe sa promesse en ne permettant pas de mesures de transition et en maintenant ce trou noir qui laisse les travailleurs saisonniers dans l'angoisse?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur Blaney, nous comprenons qu'il y a un défi et mon ministère regarde cela de très près. Le ministre Duclos répondra volontiers aux questions à une date ultérieure, mais la sous-ministre est assurément au courant de la question, travaille là-dessus présentement au ministère et pourra vous en parler davantage plus tard.

En ce qui concerne le taux de chômage chez les jeunes, ce taux est plutôt stagnant. En 2015, il s'élevait à 10 %, ce qui est moins élevé que sa moyenne historique de 12,1 % depuis 1976. Bien que ce taux soit assez élevé — et je conviens avec le député qu'il faut le réduire —, nous nous comparons très favorablement à nos partenaires étrangers. Par exemple, notre taux de chômage de long terme est de 5,1 %, comparativement à la moyenne de l'OCDE qui s'élève à 21,8 %.

Mais cela ne diminue en rien notre inquiétude, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici et nous envisageons un renouveau de la Stratégie emploi jeunesse; je dirais que nous sommes assurément dans la bonne voie. Je crois qu'on peut en faire plus.

Quant au programme Emplois d'été Canada, c'est un programme extraordinaire. Il offre aux jeunes partout au Canada l'occasion d'acquérir une expérience de travail, dans certains cas, pour la première fois dans leur vie. C'est un travail rémunéré. Les employeurs aussi n'auraient pas eu autrement une possibilité de recruter une jeune personne s'il n'y avait pas le programme Emplois d'été Canada. Nous sommes très fiers de ce programme.

[Français]

L'hon. Steven Blaney: Justement, madame la ministre, vous mentionnez le programme Emplois d'été Canada. Encore là, il y a un trou noir. C'est vrai que le programme a été bonifié et que plus de jeunes peuvent en bénéficier. Par contre, vous avez réduit la durée du stage. Cela veut dire que des jeunes travaillent pendant la moitié de l'été. Ils se retrouvent dans un autre trou noir, car ils n'ont pas le temps de trouver un autre emploi. De plus, la durée du stage ne leur permet pas d'acquérir l'expérience nécessaire.

Il y a donc un problème pour les travailleurs saisonniers. Vous dites avoir une solution, mais ces travailleurs attendent.

C'est la même chose pour le programme Expérience emploi été. Comment se fait-il que vous ayez réduit la période? Autrement dit, vous étendez davantage de beurre d'arachide, mais, au bout du compte, il n'y en a pas plus. Ce sont nos jeunes qui sont pénalisés, parce qu'ils se retrouvent sans travail pendant leur période de stage, pendant la période où ils ne sont pas aux études.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: La réaction des employeurs et des jeunes à l'échelle du Canada a été phénoménale. De fait, dans plusieurs collectivités, les députés viennent nous parler de la réussite d'Emplois été Canada dans leur circonscription. Les jeunes sont reconnaissants d'avoir cette expérience. Il est loin d'être facile dans ce pays d'acquérir une expérience de travail rémunéré, surtout en été, quand il y a tant de jeunes qui cherchent un travail décent et bien payé. La concurrence est intense.

Quant aux jeunes qui ont réussi à obtenir un de ces emplois du programme d'Emplois d'été Canada — et j'en ai rencontré des centaines et des centaines dans tout le pays —, je n'entends que des éloges envers le programme et la possibilité qu'ils ont eue de travailler souvent dans un secteur qui concorde très bien avec leurs études. Que ce soit des visites de la côte Ouest, de la côte Est ou dans le Nord de ma propre circonscription, j'ai rencontré des étudiants oeuvrant dans le domaine du tourisme ou dans le secteur des affaires. Même les petites entreprises sont maintenant en mesure d'accéder au programme d'Emplois d'été Canada, ce qui permet à des jeunes qui ont peut-être un penchant vers l'entrepreneuriat d'obtenir un emploi d'été bien rémunéré qui les aidera à payer une partie du coût de leurs études et leur permettra d'acquérir une expérience dans le secteur qu'ils envisagent.

À une installation d'activités récréatives dans une collectivité, j'ai justement rencontré une jeune femme travaillant dans une résidence pour les personnes handicapées. La directrice administrative m'a dit qu'elle avait commencé dans cette société en tant que stagiaire du programme d'Emplois d'été Canada et 10 ou 15 ans plus tard, elle se trouve à la tête de la boîte. C'était vraiment convaincant de voir que cela a fonctionné non seulement pour l'emploi à court terme, mais aussi pour la détermination d'un cheminement de carrière.

•(1635)

Le président: Merci. C'est tout le temps que vous avez.

Nous passons maintenant à Mme Fortier; allez-y pendant six minutes, madame.

[Français]

Mme Mona Fortier (Ottawa—Vanier, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la ministre Hajdu, merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

Il faut reconnaître que le début de cette étude va nous permettre de déterminer où des améliorations pourraient être apportées et, selon ce que j'ai compris de vos objectifs, quelles autres occasions pourraient être saisies pour améliorer la Stratégie emploi jeunesse.

J'ai eu le plaisir d'être présidente de la Fédération de la jeunesse canadienne-française il y a 20 ans. C'est au cours de cette période que le gouvernement de l'époque a annoncé la Stratégie emploi jeunesse. Comme nous le savons, il y a eu des transformations depuis. Le gouvernement libéral actuel a continué à investir dans la Stratégie. Je pense qu'il est très important de le reconnaître. Cela dit, la situation a changé au cours des 20 dernières années et la technologie a eu d'importantes répercussions sur le marché du travail.

Pourquoi les jeunes d'aujourd'hui ont-ils besoin de nouvelles compétences et d'une expérience plus adéquate face aux transformations de la technologie? Les mesures ou les programmes proposés permettent-ils de suivre l'évolution rapide de cette économie?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: C'est génial de voir comment vous refermez la boucle. Vous avez été présidente de la Fédération et vous participez maintenant au renouveau de la Stratégie emploi jeunesse.

Vous avez tout à fait raison, la technologie changeante est un des éléments cruciaux du renouveau de la Stratégie emploi jeunesse. Fait intéressant: souvent les jeunes nous devancent en termes de capacité de s'adapter très rapidement à la technologie.

Je crois que nous sommes confrontés à deux problèmes. Premièrement, les établissements d'enseignement — les polytechniques, les collèges, et ainsi de suite — dispensent-ils la formation aux bonnes compétences, celles que les employeurs recherchent? Deuxièmement, les employeurs considèrent-ils les nouveaux diplômés comme étant les ressources qu'ils sont réellement?

Récemment, quand j'ai annoncé le Programme d'apprentissage intégré au travail, le Programme de stages pratiques, j'ai eu l'occasion de rencontrer certains des dirigeants des sociétés qui emploieront les stagiaires. Plusieurs d'entre eux ont dit combien c'était génial de voir dans leur milieu de travail des jeunes venant tout droit de l'école. Ils ont parlé des avantages que cela représente pour leur société. Ils ont parlé de cette nouvelle façon de penser, du fait que, souvent, les jeunes présentent une perspective différente et de nouvelles solutions à d'anciens problèmes, et à quel point, soit dit en passant, ceux-ci étaient particulièrement adeptes à utiliser la technologie et arrivaient à maîtriser rapidement les nouveaux systèmes et les nouvelles façons de faire les choses. Cela s'explique, tout d'abord, parce que c'est ce qu'ils étudiaient et aussi parce qu'ils ont cette compétence que, bien souvent, les travailleurs plus âgés ont de la difficulté à maîtriser. C'était une excellente occasion d'entendre à quel point c'est avantageux pour les jeunes et d'entendre des employeurs déclarer qu'ils ont besoin d'étudiants qui ont la capacité d'être souples et de maîtriser de nouveaux moyens d'acquérir rapidement des connaissances.

En offrant ce programme de jumelage par le truchement de, disons, le Programme de stages pratiques, on se trouve réellement à jumeler des jeunes qui cherchent désespérément cette première expérience de travail rémunéré et des employeurs qui sont à la recherche des talents, des compétences et aussi de l'adaptabilité qui contribueront à la croissance de leur société. J'ai vu de nombreux exemples de cela.

À certains endroits que j'ai visités, certaines des sociétés de haute technologie qui font des choses que je ne saurais même pas décrire parce que je suis vieille maintenant, la main-d'oeuvre est très jeune. En entrant dans une salle, j'ai été étonnée de voir quelquefois que tout le monde avait moins de 30 ans. Les employeurs nous ont dit qu'ils considèrent que la jeunesse est un atout. Nous devons diffuser cette idée chez tous les employeurs.

[Français]

Mme Mona Fortier: Merci.

J'aimerais vous poser une autre question.

J'ai eu le privilège de faire beaucoup de porte à porte au cours de la dernière année. Les jeunes femmes m'ont dit qu'il était encore difficile pour elles de trouver un emploi en génie, en mathématiques et en sciences.

Est-ce que des programmes ou des mesures pourraient nous permettre d'encourager les femmes à se diriger vers les domaines du génie, des mathématiques et des sciences et de les appuyer dans cette voie?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Merci beaucoup. C'est une excellente question.

Comme vous le savez, madame Fortier, mon premier rôle était celui de ministre de la Condition féminine; j'ai donc passé beaucoup de temps à parler des obstacles qui s'érigent devant les femmes, surtout dans certains des secteurs qu'on qualifie de non traditionnels, où elles sont sérieusement sous-représentées. Vous avez tout à fait raison, les secteurs STIM font partie de ces secteurs. Bien que de plus en plus de femmes choisissent d'étudier dans ces domaines, le nombre de femmes dans ces secteurs n'augmente pas de la même façon. Nous savons que cela est causé par bien plus que le simple fait que les femmes ont choisi d'étudier dans les secteurs STIM; il y a d'autres obstacles auxquels les femmes sont confrontées.

Nous essayons de collaborer avec les employeurs en offrant d'autres incitatifs les encourageant à bien réfléchir à la façon dont ils recrutent les femmes et les gardent dans des secteurs qui ont jusqu'à présent été à prédominance masculine. Par exemple, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, un programme que nous avons annoncé l'été dernier, encourage les syndicats à nous signaler le genre de choses qu'ils peuvent faire pour recruter des personnes sous-représentées, y compris des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des nouveaux venus au Canada. C'est réellement une situation qui ne fait que des gagnants, parce que, comme vous le savez peut-être, il y a quelque 110 000 postes de métiers spécialisés vacants dans ce pays; par conséquent, on rate réellement une occasion quand on est biaisé, même par inadvertance, dans la façon dont on crée de l'espace pour les femmes dans certains de ces secteurs non traditionnels.

Nous offrons aussi, par le truchement du Programme de stages pratiques, des incitatifs supplémentaires aux employeurs qui réfléchissent judicieusement à la façon dont ils recrutent. Quand ils engagent une femme, un Autochtone, une personne handicapée ou un nouveau venu, ils recevront un incitatif financier supplémentaire.

• (1640)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à madame Sansoucy.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie de votre présentation.

Au début d'une réflexion comme celle que nous entreprenons, je pense qu'il est important de bien définir le rôle du gouvernement fédéral. Nous le savons, le pouvoir constitutionnel de décréter des lois relatives à l'éducation relève des gouvernements provinciaux et territoriaux. La compétence fédérale couvre uniquement l'éducation des Autochtones, du personnel des Forces armées canadiennes, du personnel de la Garde côtière canadienne et des personnes détenues dans les établissements correctionnels.

En ce qui a trait au pouvoir fédéral de dépenser qui se fait par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, il est intéressant de noter la recommandation 3 du rapport final du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes. La recommandation dit que pour repenser l'exécution des programmes pour la jeunesse, le gouvernement du Canada doit évaluer la possibilité de transférer les programmes d'emploi jeunesse aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Le Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes demande même au gouvernement de rendre compte publiquement de cette réflexion au cours des 12 prochains mois.

Par ailleurs, le Forum canadien sur l'apprentissage précise bien que la formation en apprentissage est réglementée par chaque province et territoire.

J'en arrive à ma question. Comme le rôle du gouvernement fédéral en cette matière doit nécessairement se faire par l'entremise de partenariats avec les provinces et les territoires, et que, dans votre lettre de mandat, le premier ministre vous demande de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les établissements d'enseignement postsecondaire, pouvez-vous nous informer sur les collaborations que vous avez amorcées avec les provinces et les territoires? Selon vous, quel est le rôle du gouvernement fédéral dans ces collaborations?

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Absolument, et nous avons un rôle crucial sous la forme des EDMT et des ETMT, les ententes de transfert que nous avons avec les provinces et les territoires par lesquelles nous leur transférons des sommes d'argent. Nous nous sommes engagés à fournir 1,8 milliard de dollars de plus sur six ans pour ces transferts provinciaux et territoriaux afin de faire en sorte que les provinces aient le soutien dont elles ont besoin pour dispenser la formation aux compétences de la façon qui leur convient. Dans ces négociations, nous sommes convenus d'une série de résultats nous permettant de mesurer ensemble les résultats et les référencer de sorte que nous puissions comprendre le résultat de ces transferts.

Quant à la recommandation du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes, nous estimons qu'il y a encore un rôle de leader pour le gouvernement fédéral. Nous avons, bien sûr, le Code canadien du Travail, et de nombreux employeurs sont sous réglementation fédérale. Nous nous inquiétons aussi beaucoup des jeunes qui passent entre les mailles du filet des programmes provinciaux et qui peuvent ne pas obtenir les services d'une façon qui leur convienne, et nous estimons que nous pouvons être un partenaire et augmenter ce qu'offrent les provinces.

Nous savons qu'il nous faut respecter la compétence provinciale, et nous le ferons assurément, mais il y a là la possibilité pour nous de collaborer avec nos partenaires provinciaux et territoriaux pour appuyer ce qu'ils font et pour que les gens qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent peut-être pas accéder aux services provinciaux ou territoriaux aient une autre entité à qui s'adresser, et ce serait leur pays.

• (1645)

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: Merci.

Comme on vient de le dire, votre lettre de mandat et le budget de 2017 font tous deux état des recommandations du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes. Je vais m'attarder plus précisément à trois de ses recommandations.

Dans la recommandation 8, où il est question de mettre à jour les normes du travail du Canada, on suggère de modifier la partie III du Code canadien du travail dans le but de reconnaître les nouvelles formes de travail. Vous avez déjà commencé à le faire en éliminant les stages non rémunérés.

Par ailleurs, la recommandation 9 est d'élargir l'admissibilité à l'assurance-emploi. Les jeunes sont particulièrement touchés par les règles d'admissibilité. Il s'agit donc de réduire les critères d'admissibilité, et ceux-ci devraient être les mêmes dans l'ensemble du pays. C'est une demande que font pratiquement tous les organismes qui oeuvrent auprès des chômeurs, partout au Canada. On recommande aussi d'ajouter le retour aux études aux motifs valables de cessation d'emploi pour les jeunes travailleurs. L'idée est que les jeunes ne soient pas pénalisés s'ils quittent un emploi pour retourner aux études. Pour moi, c'est un point très important.

La troisième recommandation dont je voulais vous parler, c'est celle où il est question d'obtenir des données de meilleure qualité. En effet, lorsqu'on veut se pencher sur une situation, obtenir des statistiques est toujours un problème.

J'aimerais savoir quelle est la réponse du gouvernement à ces recommandations qui lui ont été soumises en juin dernier.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Vous n'êtes pas sans savoir que, dans le cadre de mon rôle de ministre fédéral du Travail, je me penche sur les normes du travail du Canada. Nous faisons cela maintenant, en consultation avec des partenaires, des parties intéressées, des syndicats et des employeurs. Nous menons des séances de consultation pour bien comprendre le nouveau contexte. Comme vous le savez, c'est un travail continu. Pour certains éléments, nous pouvons prendre des mesures immédiates, mais dans l'ensemble, nous voulons nous assurer que nous travaillons dans cette relation tripartite et de respecter les employeurs et le mouvement ouvrier de sorte que quand nous avancerons certaines propositions, elles soient bien reçues et que nous ayons les bonnes réponses.

Quant aux jeunes, à leur admissibilité à l'assurance-emploi et à leur retour aux études, nous nous sommes engagés à faire en sorte que les personnes les plus âgées puissent retourner aux études plus facilement. Cela comprendrait tant les jeunes que les personnes les plus âgées, je suppose, qui ont été à l'école, qui sont entrés dans le marché du travail, qui n'ont pas terminé leurs études et qui ont dû quitter le marché du travail ou tentent d'augmenter ou d'améliorer leurs compétences. Nous avons parlé de cela. Nous avons prévu une certaine souplesse pour les travailleurs plus âgés. Ces mesures visent autant les jeunes que les personnes les plus âgées.

C'est une chose envers laquelle je suis très passionnée, ce que bon nombre d'entre vous ont probablement entendu dire. Dans mon cas, je n'ai pas obtenu mon diplôme avant 28 ans. Ce fut très difficile. Mère célibataire avec de jeunes enfants, je travaillais à plein temps. Je suis très consciente des défis auxquels sont confrontées les personnes plus âgées ou plus jeunes qui, pour une raison donnée, n'ont pas terminé leurs études ou qui sont animées du désir de retourner aux études pour actualiser leurs compétences. À notre avis, ça vaut la peine d'investir dans ces personnes. Nous savons que chaque occasion pour elles d'améliorer leurs compétences signifie qu'elles pourront avoir accès à un meilleur emploi. Chaque occasion de développement des compétences constitue pour eux une chance d'augmenter leur potentiel de gains, ce qui, en fin de compte, a un effet intergénérationnel.

Le président: Merci.

Nous passons à M. Ruimy. Allez-y, pendant six minutes.

M. Dan Ruimy (Pitt Meadows—Maple Ridge, Lib.): Merci beaucoup, madame la ministre, de votre présence aujourd'hui.

Je suis un fervent partisan du programme Emplois d'été Canada. La première année, les petites entreprises de ma circonscription n'y ont pas eu accès. J'ai changé cela. J'ai fait un suivi auprès de 90 % de tous les étudiants qui ont été recrutés. J'ai visité leur organisation. J'ai regardé ce qu'ils faisaient. J'ai observé comment ils étaient liés à leur organisation. La deuxième année, nous avons appelé 500 entreprises, et nous avons poussé la question. Nous avons fini par obtenir près de 100 000 \$ de plus dans le financement; j'ai donc pu constater une immense augmentation de ce côté.

De fait, si j'ai bien compris, avec le programme Emplois d'été Canada, nous avons doublé les montants par rapport à ce qui était établi dans le pays. J'ai vu les résultats. C'est un programme fantastique qui peut effectivement offrir aux étudiants la possibilité de s'exercer dans le domaine de leurs études.

Je vais partager mon temps avec M. Morrissey. Dans ma circonscription, les gens ont acquis une précieuse expérience grâce à la Stratégie emploi jeunesse. Vous avez mentionné que vous êtes en train de revitaliser le programme. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

● (1650)

L'hon. Patty Hajdu: La revitalisation porte sur la Stratégie emploi jeunesse dans son ensemble. Comme vous l'avez mentionné, la décision de doubler les chiffres du programme Emplois d'été Canada est une chose sur laquelle nous continuons à travailler, et nous sommes très près d'atteindre cet objectif. Comme vous l'avez mentionné aussi, il y a eu quelques difficultés la première année pour ce qui est d'informer les employeurs de ce qui était disponible.

J'aimerais remercier tous les députés qui sont allés sur place s'assurer que les employeurs de leurs circonscriptions étaient au courant du programme Emplois d'été Canada et s'y inscrivaient. Nous continuerons à veiller à ce que les employeurs soient au courant du programme et sachent qu'ils peuvent s'y inscrire, et à ce que tous les étudiants aient la possibilité d'accéder au programme.

Nos activités actuelles au niveau de la Stratégie emploi jeunesse portent aussi sur le programme Emplois d'été Canada et, bien sûr, nous sommes ouverts à toute possibilité d'amélioration de ce programme, parce qu'il est toujours possible de faire mieux. Nous examinons aussi d'autres aspects de la Stratégie emploi jeunesse, comme, entre autres, aider les diplômés à obtenir un premier emploi dans leur domaine en particulier. Le programme Apprentissage intégré au travail est un exemple de cela.

Tout cela fait partie de l'étude que vous entreprenez et constitue un élément clé de cette étude sur le plan de l'apprentissage par l'expérience. Nous aimerions beaucoup savoir si nous pouvons intensifier nos efforts à ce niveau.

Nous tenterons aussi de faire en sorte que les jeunes vulnérables aient la chance de réussir. Bon nombre d'entre vous ont le programme Connexion compétences dans leurs circonscriptions, et quand je rencontre certains des participants de ce programme dans le pays, je constate que ce sont des jeunes de 16 à 24 ans qui ne sont pas à l'école, qui ne sont pas employés et qui vivent souvent de grands défis, que ce soit le sans-abrisme, la toxicomanie, un faible niveau d'alphabétisation ou tout simplement un manque de confiance en soi. Nous ne pouvons pas laisser derrière ces jeunes non plus, parce que si nous faisons cela, premièrement, nous laisserions passer une occasion de faire en sorte que tout ce talent contribue à la croissance de notre pays et, deuxièmement, c'est un fait que plus les personnes restent sans emploi, plus cet état de fait s'incruste et plus il leur est difficile d'obtenir un emploi. En fin de compte, c'est un coût plutôt qu'une occasion de prospérité.

M. Dan Ruimy: Merci.

Vous parlez du programme Connexion compétences. C'est un autre programme qui se déroule dans ma circonscription, et chaque fois qu'arrivent de nouveaux participants, je passe deux heures avec le groupe tout entier, parce qu'ils doivent savoir que leur gouvernement est là pour eux et qu'ils ont la possibilité d'avancer. C'est un programme fantastique.

Je passe maintenant la parole à M. Morrissey.

M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, j'aimerais corriger une ou deux choses. Le taux de chômage des jeunes n'a jamais été aussi faible au cours des 15 dernières années. Je crois que cela est dû à une des décisions prises par notre gouvernement, décision dont vous étiez partie, madame la ministre, c'est-à-dire retirer la condition d'accès extrêmement discriminatoire qui a nui de façon disproportionnelle aux jeunes du pays qui tentaient d'accéder au programme d'assurance-emploi. De fait, c'est le gouvernement précédent qui a éliminé 20 millions de dollars du budget de la Stratégie emploi jeunesse.

Madame, ma question porte sur une de vos remarques parce que c'est un domaine qui m'intéresse en tant que député. Vous dites que nous devons veiller à ce que tous les Canadiens aient la chance de réussir, et que nous ne pouvons nous permettre de laisser derrière ces jeunes. Il s'agit de la catégorie de 17 à 29 ans, pour laquelle vous avez un programme précis par lequel vous réorientez dans le milieu de travail les jeunes défavorisés. Ce sont les gens dont vous parliez dans vos remarques liminaires.

Pouvez-vous nous parler de cela et du besoin constant d'ajouter des fonds à ce volet de vos programmes de financement? Je crois qu'il s'agit d'un de vos quatre domaines clés, les programmes comme Passeport pour ma réussite, qui est un excellent programme de votre ministère.

L'hon. Patty Hajdu: Vous avez tout à fait raison. Avec les budgets d'austérité et les budgets équilibrés, il y a forcément des coupures. Le budget de la Stratégie emploi jeunesse a été réduit de 20 millions de dollars sous la direction d'un de mes collègues, Pierre Poilievre, et 65 000 jeunes de moins ont été aidés par la Stratégie emploi jeunesse durant le régime conservateur. C'est une baisse considérable.

Je suis heureuse que vous ayez soulevé ce point, parce que je crois qu'il est important pour nous de comprendre que quand nous investissons dans les Canadiens, nous obtenons le meilleur rendement des Canadiens et notre économie a un meilleur rendement. Le premier ministre a prononcé ces paroles célèbres

selon lesquelles les pays confiants investissent dans leur avenir, et c'est exactement ce que la Stratégie emploi jeunesse devrait faire. Ce programme devrait investir dans l'avenir prometteur des Canadiens et investir dans l'avenir prometteur de notre pays.

Permettez-moi de vous parler du programme Passeport pour ma réussite. Je veux vous parler de ce programme parce que vous avez tout à fait raison, Passeport pour ma réussite est un programme incroyable que nous appuyons, bien qu'il ne relève pas de la compétence fédérale. Ce n'est pas réellement un programme fédéral. Cependant, Passeport pour ma réussite est un programme panoramique. Je le connais bien parce que dans mon rôle précédent de planificatrice en santé publique, Passeport pour ma réussite était un programme qui m'inspirait beaucoup et je cherchais à savoir si nous pouvions l'amener à Thunder Bay. Passeport pour ma réussite aide les jeunes de milieux incroyablement défavorisés à voir le potentiel de l'éducation postsecondaire.

Vivre dans la pauvreté signifie souvent qu'on ne voit jamais personne autour de soi qui a réussi à sortir de la pauvreté. Grâce à une combinaison de tutorat, de formation, de liens avec les établissements postsecondaires, de mentorat et de soutien financier, Passeport pour ma réussite crée une voie réelle vers les études postsecondaires. Je crois que le taux d'obtention de diplôme de ces étudiants est de l'ordre de 86 % environ.

• (1655)

Le président: Merci, madame la ministre.

[Français]

Monsieur Picard, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Michel Picard (Montarville, Lib.): Je vais partager mon temps avec M. Sangha, si vous me le permettez.

[Français]

Bonjour, madame la ministre.

D'après ce que je comprends, vous vous êtes inspirée de certaines des meilleures pratiques à l'étranger, notamment en Europe, pour élaborer votre approche.

J'aimerais savoir quel type de programmes a inspiré les changements et le modèle que vous mettez en oeuvre ici, au Canada.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Très bonne question. D'autres pays font certainement des choses dont nous pourrions nous inspirer. Quand j'ai eu l'occasion de visiter l'Allemagne — et c'est là, je crois, que j'ai trouvé la plus grande inspiration —, j'ai observé une véritable relation entre le gouvernement, les employeurs et les établissements d'enseignement. Cela commence aussi tôt que l'école secondaire, soit dit en passant.

De fait, l'élément crucial était la collaboration étroite entre les trois parties. Le gouvernement offrait un certain soutien, assurait l'élément législatif et fournissait une partie du financement qui permettait au programme de se poursuivre. Les employeurs s'engageaient à fournir dans leurs locaux la formation axée sur les compétences et l'apprentissage par l'expérience. J'ai visité thyssenkrupp, par exemple, une grande aciérie. Certains d'entre vous la connaissent peut-être. Vingt-cinq pour cent de ses employés étaient des apprentis.

Ce partenariat que nous avons observé est une chose qui nous intéresse beaucoup, je crois bien. Il y a quelques difficultés, car notre structure de compétences est probablement tout autre que celle de l'Allemagne, mais c'est un modèle très prometteur qui réunit le gouvernement, les établissements d'enseignement comme les collèges et les polytechniques, et les employeurs pour créer des occasions d'apprentissage par l'expérience. C'est l'aspect qui nous a inspirés pour le programme de stages pratiques — la possibilité de créer ces liens.

Tout comme en Allemagne, ce qui se produit ici au Canada est déjà assez prometteur, car les employeurs disent: « J'ai consacré du temps à cette jeune personne, et cet investissement a valu la peine. » Les employeurs ont investi, dans certains cas, la moitié du salaire des stagiaires, ainsi que le temps de les former à un rôle très précis dans leur entreprise. Ils ont la possibilité de voir de près quel genre d'employé la personne se révélera. Cet investissement les entraîne à offrir un emploi permanent. C'est exactement ce que nous souhaitons réaliser avec une augmentation du nombre de stagiaires.

M. Michel Picard: Je cède le reste de mon temps à M. Sangha.

M. Ramesh Sangha (Brampton-Centre, Lib.): Merci.

Merci, madame la ministre.

Dans ma circonscription de Brampton-Centre, et dans toutes les autres circonscriptions, nous estimons qu'il y a une pénurie de main-d'oeuvre. Les entreprises cherchent désespérément des employés. À mon avis, le programme de stages pratiques est le meilleur programme par lequel faire entrer les étudiants dans le marché du travail. Que faites-vous pour faire participer les entreprises au programme de stages pratiques? Quels genres d'entreprises participent à ce programme?

L'hon. Patty Hajdu: C'est une très bonne question. Vous avez tout à fait raison, si nous n'avons pas la collaboration des employeurs, nous ne pouvons avancer. Voilà pourquoi le programme de stages pratiques est si important, car il fournit à la fois un encouragement financier aux entreprises en subventionnant la rémunération du jeune, et, comme j'en parlais plus tôt, la possibilité d'un certain rôle de jumelage. Dans ce programme, on prend les étudiants des secteurs qui présentent le plus fréquemment ces grandes pénuries et on les met en rapport avec des employeurs qui recherchent ces compétences précises; ce sont les secteurs STIM — science, technologie, ingénierie et mathématiques — et le secteur des entreprises. Ce programme relie des étudiants de ces secteurs aux employeurs qui déclarent avoir une pénurie de main-d'oeuvre dans ces domaines et voient là une occasion pour eux.

Pour ce faire, nous offrons des incitatifs aux employeurs. Ce sont des incitatifs financiers, mais nous leur démontrons aussi les avantages de recruter des jeunes dans leur organisation. De fait, les employeurs nous répètent à maintes reprises qu'ils aiment ce programme parce qu'il leur offre la possibilité de présenter leur secteur à un jeune et de voir si celui-ci a une aptitude pour ce secteur particulier. C'est aussi l'occasion pour les étudiants de voir si c'est réellement le secteur dans lequel ils souhaitent travailler; par conséquent, c'est une occasion à la fois pour l'étudiant et pour l'employeur d'évaluer si ce sera une bonne concordance ou non, et ayant acquis des compétences chez cet employeur, le jeune pourra les appliquer à d'autres expériences de travail.

• (1700)

M. Ramesh Sangha: Merci.

Le milieu des affaires n'est pas très convaincu que les nouveaux étudiants qui viennent travailler seront pleinement performants. Dans

ce milieu, on croit qu'ils ont besoin de plus d'attention et qu'ils gâchent le travail. Que fait le gouvernement à ce sujet?

L'hon. Patty Hajdu: Eh bien, c'est une opinion contre les jeunes qui a toujours plané, n'est-ce pas? On entend toujours ce genre de commentaires au sujet des jeunes, mais laissez-moi vous dire que les employeurs qui ont judicieusement intégré des jeunes dans leur milieu de travail en récoltent les avantages.

En fait, les jeunes apportent avec eux un esprit d'innovation et de nouvelles façons de faire les choses. Je crois que nous, les personnes plus âgées, avons de la difficulté à comprendre que les choses ne sont pas statiques et qu'au fur et à mesure que les milieux de travail et la technologie évoluent, il nous faut évoluer avec eux et penser à comment nous pouvons intégrer de façon significative la nouvelle génération de travailleurs.

Ceci étant dit, je crois qu'en travaillant étroitement avec les établissements postsecondaires, les employeurs et les jeunes, c'est l'occasion de développer certaines des compétences sociales éternelles et universelles — le savoir-être. Ce sont les compétences qui relèvent de la décence humaine fondamentale: traiter les autres avec amabilité, savoir quoi faire quand on ne s'entend pas avec d'autres au travail, répondre au téléphone avec professionnalisme et savoir qu'il est important d'arriver à temps. Ce sont des choses que certaines personnes perfectionnent tout au long de leur vie, mais qui posent des difficultés à d'autres. Selon les employeurs, l'apprentissage par expérience dans le cadre du programme de stages pratiques leur offre la possibilité d'enseigner aux jeunes la façon de gérer certaines de ces choses.

En tant que mère de deux jeunes moi-même, laissez-moi vous dire que ce sont là des leçons cruciales. Quand mon aîné rentre à la maison et parle des problèmes qu'il a avec des collègues, ce sont de véritables problèmes. Nous nous heurtons tous à ce genre de problèmes, surtout si nous sommes en train d'apprendre comment nous ajuster dans un milieu de travail, mais les employeurs nous disent que quand ils ont l'occasion de travailler avec un jeune stagiaire, ils peuvent l'aider à démêler ces défis en lui offrant un soutien sûr dans un climat sécuritaire.

Le président: Merci, madame la ministre.

Monsieur Warawa, c'est votre tour pendant six minutes.

M. Mark Warawa (Langley—Aldergrove, PCC): Merci, madame la ministre, de votre présence. Vous reconnaissez l'importance de toutes les parties travaillant ensemble. Quand on tire tous dans le même sens, on réussit beaucoup mieux.

Le fait est que, selon votre lettre de mandat, vous devez travailler en « collaboration étroite avec vos collègues » et avoir « un engagement significatif envers les députés de l'opposition », ainsi qu'avec « les comités parlementaires », et donc je vous remercie d'être ici. Cette lettre vous encourageait aussi de relever la barre « en matière d'ouverture et de transparence ».

En tant que membres de l'opposition officielle, nous appuyons le gouvernement pour les questions sur lesquelles nous sommes d'accord, et pour d'autres questions nous demandons des comptes au gouvernement quand nous estimons que celui-ci ne va pas dans le bon sens.

Nous sommes d'accord, il est important de former nos jeunes, la prochaine génération de dirigeants, pour les aider et les préparer à la transition de l'école au marché du travail. Je ne suis pas d'accord avec vous en ce qui concerne les travailleurs plus âgés. Je crois que vous définissez ces travailleurs comme ayant 28 ans. Les travailleurs plus âgés n'ont pas 28 ans: ils ont plutôt 50 ans et plus. Ils sont de vieux travailleurs comme moi. J'ai 67 ans et je continue avec beaucoup d'ardeur.

Madame la ministre, le gouvernement précédent a accordé une importance véritable aux métiers et à la croissance du pays. Le programme d'apprentissage des métiers a été grandement élargi et a très bien réussi à faire en sorte que nos jeunes soient formés dans le cadre du programme Sceau rouge si ce domaine de travail les intéressait. Ce programme a offert des possibilités aux deux sexes, et cela nous emballe beaucoup.

Vous avez dit, madame la ministre, que quand nous investissons dans les Canadiens, c'est une bonne chose. J'ouvre ici une petite parenthèse pour signaler que la patinoire devant le bureau du premier ministre, la patinoire au prix de 5,6 millions de dollars qui sera ouverte pendant quelques semaines seulement, n'est pas un bon usage de l'argent des contribuables. Pensez un peu à tous les emplois et à toutes les possibilités d'emploi pour nos jeunes si ces 5,6 millions de dollars étaient consacrés à les aider.

L'autre chose que je tiens à mentionner, c'est que les petites entreprises sont celles qui créent le plus grand nombre d'emplois au Canada, et je crois que le gouvernement fait erreur en s'attaquant à nos petites entreprises au moyen d'une augmentation de l'impôt. Un taux d'imposition de 73 % n'encourage pas la croissance des entreprises, pas plus qu'il n'aide les jeunes à trouver un emploi. Cela a tout à fait l'effet contraire.

Madame la ministre, j'ai aussi remarqué dans votre lettre de mandat qu'en plus de travailler avec les comités et les partis de l'opposition, vous devez travailler avec le président du Conseil du Trésor, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, le ministre de l'Infrastructure, la ministre de la Condition féminine — poste duquel vous avez été promu —, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, la ministre des Sciences et la ministre des Affaires autochtones et du Nord, mais il n'y a pas de ministre pour les aînés. Je proposerais...

• (1705)

M. Dan Ruimy: J'invoque le Règlement, monsieur le président, pour ce qui est de la pertinence; nous avons la ministre ici pour parler de l'apprentissage par l'expérience. Je ne comprends pas très bien pourquoi nous abordons tous ces éléments de lettre de mandat. C'est une question de pertinence.

Le président: Merci.

J'essaie d'accorder autant de latitude que possible dans les questions, comme vous le savez, mais je vais poser la question à M. Warawa. J'ai arrêté l'horloge. Il lui reste encore deux minutes et 33 secondes.

Veillez, s'il vous plaît, arriver à quelque chose qui porte sur le sujet débattu aujourd'hui.

M. Mark Warawa: Vous pouvez repartir la minuterie. Merci.

Je crois que tout sera clair dans un moment.

Si nous unissons nos efforts dans le même sens, madame la ministre, nous pourrions en faire bien plus que si nous étions dans une barque et ramions tous dans des sens différents. La lettre de mandat recommande de travailler de façon constructive.

Représenter les aînés canadiens est ma passion et ma responsabilité. Les possibilités d'emploi sont incroyables. Vous avez souligné le fait que le milieu de travail change. À l'heure actuelle, nous avons un nombre immense de nouvelles possibilités d'emploi pour nos jeunes dans le domaine gériatrique, celui des soins palliatifs et celui des soins à domicile. Je n'ai pas senti, jusqu'à présent, à ce comité, un intérêt quelconque envers la question des aînés. Avec vous ici, madame la ministre, j'espère que cela pourra changer, parce que ça fait partie de votre mandat: faire en sorte que nous travaillions ensemble, de façon constructive.

Nous avons entendu des témoins déclarer qu'il y a des possibilités d'emploi pour les jeunes dans les soins dispensés à notre population vieillissante. Il y a là d'immenses possibilités d'emploi, de même que pour les petites entreprises.

Madame la ministre, je vais présenter une motion tandis que vous êtes ici. Avec un peu d'espoir, le Comité l'adoptera:

Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées consacre une séance supplémentaire à l'étude sur l'apprentissage par l'expérience pour les jeunes canadiens, afin d'examiner les possibilités d'emploi dans les secteurs des soins à domicile, de la gériatrie et des soins palliatifs.

Je propose cette motion.

J'espère que le Comité pourra régler cela rapidement, au cours de la présente réunion, et ne pas entrer à huis clos, parce que le mandat de la ministre fait appel à l'ouverture et à la transparence. Si une motion d'ajournement du débat est présentée, ou d'entrée à huis clos, cela ne concorde pas alors avec la responsabilité d'ouverture et de transparence de la ministre.

Le président: Allez-y, monsieur Ruimy.

M. Dan Ruimy: Nous avons ici la ministre, et donc je propose que nous reportions le débat et nous nous concentrons sur notre ministre.

Le président: Bon...

M. Mark Warawa: Je demande un vote par appel nominal, je vous prie.

Le président: Qui sont ceux qui sont pour reporter le débat sur cette motion?

M. Mark Warawa: Le vote par appel nominal est individuel...

Le président: Oui, je comprends. Merci.

(La motion est adoptée à 6 voix contre 3.)

Le président: Merci. Le débat a été reporté.

Il ne vous reste plus de temps, monsieur.

M. Mark Warawa: En fait, il m'en reste, monsieur. J'avais 20 secondes.

Le président: Je vois sur l'horloge que votre temps a été dépassé de loin. Je passe à la personne suivante.

L'hon. Steven Blaney: C'était un appel au Règlement.

M. Mark Warawa: C'était un appel au Règlement, monsieur le président. C'était un appel au Règlement fait par...

Le président: Ça a été reporté. La motion a été reportée.

M. Mark Warawa: La motion a été reportée, mais j'ai quand même le...

Le président: Je suis désolé: le débat sur la motion a été reporté. Nous passons à autre chose.

•(1710)

M. Mark Warawa: Je reviens à mon appel au Règlement.

Le président: Allez-y, monsieur Warawa.

M. Mark Warawa: Le Règlement, monsieur le président, accorde à chacun de nous six minutes le premier tour...

Le président: Oui, monsieur.

M. Mark Warawa: ... et dans le second tour, c'est six minutes pour la première, la seconde et la troisième personne posant des questions. Ensuite, ça passe à cinq minutes. La montre que j'utilise ici est un chronomètre; c'est le chronomètre d'un iPhone, il est très précis, monsieur le président. J'avais six minutes et...

Le président: Très bien, mais d'après l'horloge que j'utilise, qui est ici et gérée par la greffière, il n'y a plus de temps, donc je passe à autre chose.

Monsieur Morrissey, vous avez six minutes. Nous n'avons pas beaucoup de temps...

L'hon. Patty Hajdu: J'aimerais répondre à la question, monsieur le président, si vous le permettez.

Le président: Si vous voulez... en fait, je suis désolé; j'ai déclaré que la ministre n'a plus de temps.

Si vous voulez y répondre après M. Morrissey, s'il lui reste du temps, le protocole le permet.

L'hon. Patty Hajdu: Absolument.

Le président: Allez-y, monsieur Morrissey.

M. Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

C'est regrettable que nous gaspillions du temps à un débat, alors que nous avons ici la ministre et que nous voulons parler d'une question très importante dans le pays, soit le chômage des jeunes et l'accès pour les jeunes défavorisés.

Madame la ministre, j'aimerais revenir à ma question un peu plus tôt concernant les jeunes désavantagés. Vous y avez fait allusion. Pouvez-vous nous parler un peu plus des quatre domaines clés sur lesquels vous allez vous concentrer à partir de maintenant, ce avec quoi je suis tout à fait d'accord, surtout atteindre les jeunes qui, à défaut d'une meilleure expression, glissent entre les mailles du filet, et comment notre gouvernement se concentrera-t-il là-dessus?

L'hon. Patty Hajdu: Merci beaucoup.

Je vais répondre à la remarque du député précédent.

Tout d'abord, si je comprends bien, vous venez tout juste de conclure une étude sur les aînés. Avec un peu d'espoir, vous trouverez réponse à vos questions dans l'étude sur les aînés.

Deuxièmement, c'est un peu ironique, à mon sens, d'entendre le député parler des efforts que son gouvernement conservateur précédent a faits pour faire augmenter le nombre de femmes dans les métiers alors qu'il parle en même temps de mon rôle de ministre de l'Emploi comme étant une promotion à partir de ministre de la Condition féminine du Canada. De fait, c'est incroyablement sexiste de la part du député de qualifier ça de promotion, parce que l'égalité entre les hommes et les femmes exige une occupation à plein temps. Si vous faites un effort quelconque pour progresser dans l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est une chose que vous devez comprendre. Le rôle de la ministre de la Condition féminine n'est pas un rôle subalterne. Ce n'est pas un rôle que l'on joue, où l'on prétend qu'on se concentre sur l'égalité des sexes, ce qui, je soupçonne, a été le cas au cours des 10 dernières années; cela explique pourquoi nous ne voyons pas des femmes dans les métiers spécialisés et nous ne voyons pas des femmes dans les secteurs non traditionnels, parce

que nous n'avons pas eu un gouvernement qui s'est penché véritablement sur l'égalité des sexes. Je peux vous dire qu'en dépit de l'affirmation du député concernant leurs efforts dans les métiers, nous avons 110 000 postes de métiers spécialisés vacants dans le pays. C'est une grande honte. Nous ne pouvons pas bâtir ce que nous voulons bâtir ou réparer ce que nous voulons réparer, ou encore bâtir la nouvelle technologie que nous voulons bâtir avec des travailleurs canadiens parce que nous ne pouvons pas trouver ces personnes.

Je m'excuse d'avoir monopolisé un peu votre temps de réponse pour répondre au député précédent, mais j'estime qu'il est très important que ce soit bien clair. Notre gouvernement est le premier gouvernement qui s'est axé véritablement sur l'égalité des sexes, et la ministre de la Condition féminine, en tant que ministre en bonne et due forme, a le rôle incroyablement important...

L'hon. Steven Blaney: J'ai un appel au Règlement, monsieur le président.

L'hon. Patty Hajdu: ... de faire en sorte que les femmes aient la place qui leur revient dans la société canadienne.

Passons maintenant à autre chose; je réponds au député. Vous avez absolument raison...

[Français]

L'hon. Steven Blaney: Monsieur le président, j'aimerais faire un rappel au Règlement, s'il vous plaît.

[Traduction]

Le président: Excusez-moi. Désolé.

Allez-y avec votre appel au Règlement, monsieur Blaney.

[Français]

L'hon. Steven Blaney: Monsieur le président, notre rencontre porte sur l'apprentissage des jeunes par l'expérience. J'inviterais la ministre à répondre aux questions qui sont posées et à respecter le sujet à l'étude.

Par ailleurs, je voudrais rappeler qu'il n'y a pas eu de débat sur la motion, monsieur le président. Nous aurions pu régler cela et tenir une séance de plus pour parler de tout cela. Si les membres du Comité sont réellement ici pour aider les jeunes, c'est ce qu'il faut faire. Nous avons la chance d'ajouter une réunion pour nous occuper de la portion de la population qui augmente le plus.

Alors, restons dans le sujet.

Merci.

[Traduction]

Le président: Je crois bien que c'est ce que la ministre était justement en train de faire, donc je retourne à elle.

L'hon. Patty Hajdu: Je suis heureuse de revenir à l'étude qui nous concerne, c'est-à-dire l'apprentissage par l'expérience.

Tout à fait, vous avez raison. Nous savons que nous devons tout d'abord veiller à aider les jeunes à faire la transition de l'école ou de la formation au travail, et les stages d'apprenti sont un des moyens de le faire. Nous savons que nous devons faire en sorte que les jeunes développent les compétences qui concordent avec le marché du travail d'aujourd'hui, que nous fassions en sorte que les employeurs disposent des talents dont ils ont besoin et puissent trouver ces talents et, bien sûr, que nous ayons une meilleure participation des employeurs.

Une partie du défi, c'est que le gouvernement ne peut tout simplement pas tout faire. Les employeurs doivent investir dans leurs propres besoins en main-d'oeuvre. J'ai tâté le pouls de différents secteurs dans le pays. Dans l'ensemble, ils sont d'accord. Les gens comprennent qu'ils doivent créer la main-d'oeuvre d'aujourd'hui et de demain de concert avec le gouvernement, et nous sommes très heureux de pouvoir être un partenaire solide pour ce travail. Nous avons hâte d'entendre les idées créatives du mouvement ouvrier et des employeurs afin de veiller à ce que tous les jeunes Canadiens de ce pays aient une bonne chance de réussir.

• (1715)

Le président: Allez-y, monsieur Cuzner.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Parlant d'apprentissage par l'expérience, mon expérience ici aujourd'hui m'en apprend beaucoup.

Pour mettre les choses au clair, n'éliminons pas l'aspect historique de tout ça. Pour ramener le sujet à la patinoire, la véritable patinoire, devant la ministre qui est là aujourd'hui...

L'hon. Steven Blaney: C'est 5,4 millions de dollars.

M. Rodger Cuzner: Exactement. La véritable patinoire a été conçue sous la direction de votre chef actuel, quand il était Président de la Chambre et voulait amener ici les parties de la LNH et amener la patinoire... Il faut savoir cela.

La véritable patinoire n'était pas un faux lac de 2 millions de dollars. Je ne sais pas où est le faux lac aujourd'hui.

C'est ce que nous avons vécu, mais vous avez un bon point...

Le président: Peut-être que nous pourrions ramener cela à l'emploi des jeunes...

M. Rodger Cuzner: ... et cela concernait ce que vous avez fait pour les métiers. Vous avez fait un bon travail pour les métiers.

Le président: Désolé, monsieur Cuzner; allez-y, monsieur.

M. Mark Warawa: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement. Il doit y avoir pertinence et il doit y avoir équité. D'un côté, ils disent que nous devrions parler de l'emploi des jeunes. J'ai essayé de ramener tout cela au sujet de l'emploi des jeunes, ...

M. Rodger Cuzner: C'est ce que je fais maintenant.

M. Mark Warawa: ... et maintenant nous parlons de la patinoire et pointons du doigt.

Le gouvernement doit assumer sa responsabilité. C'est le gouvernement depuis deux ans maintenant, et il doit assumer la responsabilité des mauvaises décisions et accepter les félicitations pour les bonnes. Malheureusement, il y en a plus de mauvaises que de bonnes.

Le président: Merci.

Très bien; je signale qu'il répondait à une remarque d'un autre député de votre côté, mais je reviens à M. Cuzner. Il lui reste une minute et 20 secondes.

Je vous prie de revenir à l'étude.

M. Rodger Cuzner: Merci beaucoup.

Parmi toutes les mauvaises choses qui ont été faites sous le régime du gouvernement précédent, il y en avait une bonne. Jason Kenney a fait un bon travail avec la banque d'emplois. Ce n'était pas parfait, mais il y avait beaucoup de bien. Le mouvement ouvrier l'a bien accueillie. Les corps de métier l'ont bien accueillie. J'aimerais que vous nous parliez un peu de votre investissement dans les métiers,

l'engagement que vous avez pris et l'engagement auquel vous avez donné suite avec les métiers, au moins pour créer d'autres possibilités de formation dans le pays.

C'est une des rares choses qu'ils ont bien faites, alors accordons-leur un certain crédit aujourd'hui.

Le président: Vous avez environ 45 secondes, allez-y, je vous prie.

L'hon. Patty Hajdu: Très bien. Je crois que c'est une occasion de parler du programme de formation en milieu syndical.

M. Rodger Cuzner: Oui.

L'hon. Patty Hajdu: L'appel de propositions vient de prendre fin. Nous sommes très emballés par ce programme. Cela étend notre partenariat avec les métiers spécialisés et aussi avec les syndicats.

Écoutez, le gouvernement précédent a fait un effort extraordinaire pour décimer, je dirais, les syndicats. Nous savons, de fait, que le mouvement syndical et les syndicats sont un élément crucial d'une classe moyenne forte et en santé. C'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi C-4 et l'avons finalement accepté. Je peux vous dire que les syndicats sont aux anges. Ils sont heureux de voir un gouvernement fort, un gouvernement libéral, comme partenaire dans la consolidation d'un mouvement syndical fort.

C'est pourquoi nous procédons à la formation en milieu syndical. C'est une autre façon de démontrer à nos syndicats que nous considérons le travail qu'ils font comme étant crucial pour les Canadiens, pas seulement dans les choses qu'ils bâtissent et le travail qu'ils font au nom de tous les Canadiens, mais aussi dans l'établissement de la nouvelle génération de talents. Nous serons heureux d'annoncer dans les mois à venir la façon dont nous appuierons les syndicats tant au niveau de l'équipement qu'au niveau du recrutement pour veiller à ce que tous les Canadiens, quels que soient leur sexe, leur culture, leurs capacités physiques ou leur pays de naissance, aient la possibilité de choisir un métier spécialisé.

Le président: Merci, madame la ministre.

Je vois que nous avons effectivement dépassé le temps que vous étiez disposée à nous accorder aujourd'hui. Je m'en excuse. Je vous remercie d'avoir comparu ici.

Nous sommes à la fin des questions. Nous avons quelques travaux de comité à traiter, ce que nous ferons dans un instant.

Madame Sansoucy, vous faites appel au Règlement.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: Non, monsieur le président. En fait, j'ai encore des questions auxquelles j'aurais aimé que la ministre réponde, pour le bien de l'étude que nous entreprenons, et j'aimerais savoir s'il est possible, par l'entremise de la greffière, d'acheminer les questions au bureau de la ministre et de recevoir ses réponses par écrit. J'aimerais obtenir des réponses aux questions que j'ai encore à poser.

Merci.

[Traduction]

Le président: Ce n'est pas une mauvaise idée.

Sommes-nous tous d'accord là-dessus?

Des voix: D'accord.

Le président: Bon. Faisons ça par l'intermédiaire de la greffière. Allez-y, monsieur Ruimy.

• (1720)

M. Dan Ruimy: Pour bien comprendre, simplement, je sais que nous n'avons plus eu de temps pour notre collègue du NPD, mais c'est seulement pour elle que cette possibilité de présenter des questions est valable? Nous n'ouvrons pas cela à tout le monde, n'est-ce pas?

Le président: Je crois que nous pouvons l'ouvrir. Je suis sûr que nous avons de notre côté aussi un certain nombre de questions auxquelles nous aimerions obtenir réponse.

M. Dan Ruimy: Bon.

L'hon. Steven Blaney: C'est faire preuve d'ouverture et de transparence.

L'hon. Patty Hajdu: Monsieur le président, mes fonctionnaires seront ici dans un ou deux jours également.

Le président: C'est vrai aussi.

L'hon. Patty Hajdu: Vous pouvez poser n'importe quelle question aux fonctionnaires. Les possibilités sont nombreuses.

Le président: C'est un bon point. Merci beaucoup, madame la ministre.

J'ai une chose à régler avant de clore la séance. Jeudi, je vais présenter le budget de voyage au sous-comité SBLLI. Comme vous le savez, je cherche toujours à ce que nous soyons efficaces dans l'usage de notre temps et de notre énergie, et pas seulement pour les membres autour de cette table, mais aussi pour le personnel qui fait une bonne partie du travail.

Je ne veux pas aller de l'avant s'il n'y a pas appui unanime des déplacements. Je pose la question au groupe aujourd'hui. Ai-je votre appui unanime pour aller défendre ce budget de déplacement au SBLLI?

Allez-y, monsieur Warawa.

M. Mark Warawa: Monsieur le président, de quels déplacements parlez-vous?

Le président: Du seul déplacement qui nous a été accordé. À la rubrique « Travaux du comité », il a été convenu que, en ce qui concerne une étude sur l'accessibilité et les personnes handicapées, le budget proposé de 117 947 \$ pour le voyage du comité soit adopté.

M. Mark Warawa: À quel sujet?

Le président: Vous êtes au courant, j'en suis sûr, mais je vais le répéter. C'est pour l'étude sur l'accessibilité et les Canadiens handicapés.

M. Mark Warawa: Monsieur le président, à ce sujet, il nous faut faire très attention maintenant à la façon dont nous dépensons l'argent des contribuables. Il va y avoir ce qui a été qualifié d'un certain gâchis devant le Bureau du premier ministre, la patinoire. Cela ne constitue pas un bon usage des deniers publics, et ce voyage n'étant pas non plus une nécessité, vous n'aurez pas un consentement unanime.

Le président: Bon.

Allez-y, monsieur Ruimy.

M. Dan Ruimy: Je me sens obligé de dire ceci avant que nous passions au vote. Si l'opposition officielle veut tenir en otage nos personnes handicapées et nos personnes vulnérables, je dis que c'est une honte. Je ne comprends pas pourquoi nous garderions en otage

nos citoyens vulnérables quand nous pourrions faire du bon travail et quand nous avons convenu au départ de faire cela.

Le président: Soyons clairs, je ne demande pas un vote; je demande s'il y a consentement unanime. Je viens d'entendre que ce ne sera pas le cas; donc, c'est noté.

Passons à autre chose; allez-y, monsieur Warawa.

M. Mark Warawa: Pour répondre à M. Ruimy, je crois que tout le monde — j'ose espérer que c'est tout le monde — appuie l'occasion d'étudier des moyens d'aider les personnes ayant une invalidité qui leur cause des problèmes d'accessibilité. J'estime que c'est une bonne chose à faire. Mais voyager et dépenser l'argent des contribuables, plus de 100 000 \$, ne représente pas un bon usage de cet argent. Nous pouvons procéder à l'étude en examinant des photos et en invitant des experts à témoigner ici ou par vidéoconférence, et nous épargnerons ainsi l'argent des contribuables.

L'opposition officielle a pour objectif de s'assurer que le gouvernement dépense son argent — non, pas son argent, mais l'argent provenant du dur labeur des Canadiens — sagement, et nous ne pensons pas que le gouvernement dépense cet argent sagement. On peut faire le travail sans dépenser de l'argent déraisonnablement.

Le président: Allez-y, monsieur Blaney.

[Français]

L'hon. Steven Blaney: Monsieur le président, je veux simplement rappeler que nous avons eu l'occasion de discuter de cet enjeu. Nous avons des réserves à l'égard de ce voyage, pour les raisons suivantes. Premièrement, comme vous nous l'avez indiqué, la demande vient carrément du gouvernement. Deuxièmement, la pertinence de ce voyage ne nous apparaît pas évidente. Troisièmement, il y a des coûts liés à ce voyage. Ce sont les raisons pour lesquelles je vous informe que vous n'aurez pas l'appui du Parti Conservateur, ni ici ni à la Chambre.

• (1725)

[Traduction]

Le président: Bon.

C'est au tour de Rodger, puis d'Adam.

M. Rodger Cuzner: Au sujet de cet appel au Règlement, je crois que ce pourrait être utile si la greffière... De toute évidence, en tant que gouvernement, nous aussi sommes déterminés à ne pas gaspiller l'argent des contribuables.

Une étude semblable a été entreprise au cours de la législature précédente. Ce serait intéressant de retourner en arrière et de voir quel était le budget de déplacement à l'époque des conservateurs, et où ils sont allés. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que le Comité tout entier voyage. Je crois qu'on peut limiter les coûts, mais j'estime que c'est une insulte et un manque de respect absolus envers les personnes à l'échelle du pays qui tentent d'offrir des services aux personnes handicapées.

Il est impératif que vous, les nouveaux députés, visitiez le pays pour voir ce qui s'y passe, et compreniez aussi ce qui se passe dans les différentes régions du monde. Il n'y a pas d'approche universelle pour les types de programmes dans le pays, et il est impératif que vous alliez voir la réalité sur place.

Notre parti est certainement déterminé à le faire. Nous estimons que vous pouvez ramener les coûts à un niveau raisonnable, mais je crois qu'il serait utile pour le Comité que vous arriviez à découvrir quel était le budget de déplacement et où ils sont allés.

Le président: J'ai Adam, Ramesh, Mark puis Alice.

Allez-y.

M. Adam Vaughan (Spadina—Fort York, Lib.): L'accessibilité au processus parlementaire est un des droits les plus fondamentaux des citoyens de ce pays, et nul groupe n'est aussi désavantagé ou confronté à plus d'obstacles et plus de difficultés que les personnes handicapées et leurs défenseurs, qui sont généralement eux-mêmes handicapés. Le témoignage des personnes qui vivent ces difficultés est une partie cruciale de la façon dont les choses sont présentées et dont l'expérience est comprise, de même que la façon dont les politiques doivent être élaborées ou modifiées.

Je crois qu'un comité parlementaire qui étudie la question de l'invalidité et qui rend tellement plus difficiles les obstacles qui empêchent ces voix d'être présentes à la table et de témoigner de leur expérience crée, littéralement, un obstacle à la démocratie et un obstacle aux droits et libertés civils recherchés. En particulier, parce qu'une des personnes qui a parlé de ceci est un défenseur catégorique des droits des aînés dont l'âge accentue souvent encore plus les défis que posent les invalidités, j'implore fortement l'opposition — dans le présent cas, les députés conservateurs —, de prendre en compte de nouveau les avantages qui seraient réalisés, l'expérience qui pourrait être observée et les voix qui pourraient être entendues si nous allons nous-mêmes vers les personnes handicapées plutôt que les faire venir jusqu'à Ottawa.

Je serai très franc avec vous. La communauté des personnes handicapées surveille ceci de très près et comprend exactement qui pose des obstacles à sa participation.

Le président: C'est le tour de Ramesh, puis de Mark.

M. Ramesh Sangha: C'est bon pour moi, parce que c'est notre devoir. Nous devons veiller à nous occuper des autres. Il ne s'agit pas seulement d'aller là où nous devons aller. Si vous voulez épargner de l'argent, descendez jusqu'à la rue Rideau, croisez quelques rues, et vous pourrez avoir accès à des gens là-bas; vous pouvez y aller et mener l'étude à un seul endroit. Ça ne suffit pas. Nous devons parcourir tout le Canada. Nous devons voir ce que tout le monde veut pour les personnes qui ont des problèmes d'accessibilité. Ceux qui sont intéressés le sauront.

Le président: Merci.

Allez-y, Mark.

M. Mark Warawa: Monsieur le président, s'il s'agissait d'une étude sur les aînés et sur tous les enjeux se rapportant à eux, y

compris l'accessibilité, alors ce serait, à mon avis, un déplacement qui vaudrait la peine, mais si je comprends bien, monsieur Cuzner ceci a déjà été fait lors de la législature précédente. C'est à ça que les Canadiens s'opposent: des à-coups. Nous avons déjà dépensé de l'argent pour des voyages à la dernière législature, et quels renseignements ont été recueillis par cette dernière législature?

Au lieu de continuer à étudier, à étudier et à étudier, faites quelque chose. C'est ce à quoi les Canadiens s'attendent.

Je pondère le rapport de la commissaire à l'environnement qui a dit, en parlant du gouvernement libéral de l'époque:

Le gouvernement fait d'audacieuses promesses, puis les oublie souvent aussitôt que le coup d'envoi est donné. Le gouvernement fédéral semble avoir du mal à croiser le fil d'arrivée.

Il est temps de faire quelque chose, et pas d'annoncer encore des promesses audacieuses avec encore plus de félicitations. Si nous avons déjà ces renseignements et si nous avons déjà voyagé, alors agissons. S'il doit y avoir une étude sur les aînés portant sur les soins à domicile et, conjointement, sur la façon dont nous pouvons attirer nos jeunes dans ce domaine, alors, je l'appuierai, mais dans une envelopure très étroite.

Je crois que le gouvernement veut annoncer quelque chose; il veut donc que nous voyagions puis, il annoncera comment il a écouté, et annoncera les fonds que tout le monde va obtenir. Il annoncera qu'entre 2021 à 2050, il distribuera des milliards de dollars.

Soyons réalistes. Faisons-le maintenant. Faisons-le dans cette législature. Cessons de changer les poteaux de but de place. Si ce voyage a déjà été fait, découvrons ce qui a été appris au cours du voyage au lieu de gaspiller encore plus d'argent.

• (1730)

Le président: Avant de continuer, j'ai trois autres personnes dans la liste. J'ai Alice, Dan et Rodger, et il est 17 h 30; j'ai besoin de demander votre consentement à aller de l'avant.

M. Mark Warawa: Non.

Le président: Alors c'est dit.

Merci beaucoup tout le monde. Et merci à tous ceux qui ont comparu.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>